

culté à vendre mes produits et j'ai pu subvenir à mes besoins, mais j'ai connu des voisins et d'autres cultivateurs, surtout de l'Ouest, qui se sont heurtés à bien des problèmes et auxquels un office de commercialisation aurait permis de vendre leurs produits. Si un producteur de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard qui cultive 30 acres sait qu'il bénéficiera d'un quota de tant de tonnes de pommes de terre, sa situation sera d'autant meilleure s'il le sait à l'avance.

Honorables sénateurs, je vous déclare humblement que ce bill est valable et je propose qu'il soit renvoyé à notre comité permanent des banques et du commerce, car je sais que les fonctionnaires du ministère seront présents. Ce bill à mon sens est avantageux pour les cultivateurs canadiens.

• (1640)

Avant de me rasseoir, je voudrais rappeler aux sénateurs que toutes les provinces ont souscrit à la mesure et l'ont réclamée et ce fut le fait des représentants élus. Le bill a été adopté à l'autre endroit qui est aussi composé des représentants élus. Nous avons été nommés. Comment pouvons-nous juger? Nous devrions soumettre cette loi aux Canadiens qui, très certainement, jugeront si elle est bonne ou mauvaise.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Sur la proposition de l'honorable M. Hays, le bill est renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

LES BANQUES ET LE COMMERCE

CHANGEMENT DANS LA REPRÉSENTATION DU COMITÉ

L'honorable Léopold Langlois, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)h, propose:

Que les noms des sénateurs Argue, Hastings et Molgat soient substitués à ceux des sénateurs Churchill, Gélinas et Giguère sur la liste des sénateurs membres de notre comité permanent des banques et du commerce.

(La motion est adoptée.)

CONVOCATION

L'honorable M. Langlois: Honorables sénateurs, avec votre permission, j'aimerais maintenant annoncer que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunira dans la pièce 356-S quand le Sénat lèvera la séance. Sauf erreur, on est en train de préparer des avis de convocation pour les distribuer aux honorables sénateurs.

Je propose que le Sénat s'ajourne à loisir, pour se réunir à nouveau au son du timbre, vers 8 heures ce soir.

L'honorable M. Phillips: J'invoque le Règlement. Nous avons étudié les avis de motion, et il nous reste les interpellations, les motions et les questions.

L'honorable M. Langlois: Si vous avez une question à poser, vous pouvez le faire.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'AIDE AU PAKISTAN—QUESTION

L'honorable Orville H. Phillips: Je voudrais poser une question à l'honorable leader du gouvernement. Le

budget supplémentaire des dépenses (A) qui a été récemment adopté par notre chambre et étudié par notre comité permanent des finances nationales, contient un crédit d'environ 20 millions de dollars pour des secours destinés au Pakistan. Qui administre ces fonds et comment le sont-ils, et a-t-on inclus des surplus de pommes de terre et de poulets dans cette aide?

L'honorable M. Martin: Je prendrai acte de la question. Peut-être que lorsque nous reprendrons nos travaux ce soir à 8 heures je serai en mesure de vous répondre.

L'honorable M. Forsey: Je ne sais pas ce qui a été proposé comme travaux ce soir. Il est possible que quelque chose m'ait échappé lorsque cela a été annoncé. Je ne vois pas exactement pourquoi nous devrions retourner à 8 h. ce soir. Ceci est sans doute dû à quelque déficience de ma part.

L'honorable M. Langlois: Si mon honorable ami voulait seulement être patient, j'attendais que la question soit posée avant de fournir une explication. La motion ne se trouve pas devant la chambre.

Son honneur le Président: Il est proposé par l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, que le Sénat s'ajourne à loisir, et qu'il se réunisse de nouveau au son du timbre vers 8 h. ce soir.

L'honorable M. Langlois: La motion se passe de commentaires. Selon que le décidera le comité, nous reviendrons à environ 8 heures. Peut-être plus tôt, peut-être plus tard. Nous ne le savons pas. Au cas où le comité recommanderait que l'on poursuive l'étude du bill plus à fond, il nous faudra décider de ce que fera le Sénat concernant l'ajournement à une date ultérieure. Je ne peux juger à l'avance le travail du comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il me faut en savoir davantage avant de pouvoir présenter une motion d'ajournement. Ce sera peut-être à 6 heures ou à 7 heures.

L'honorable M. Grosart: Il se peut que ce soit à 5 heures.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

(La séance reprend à 6 h.40.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, avec votre permission, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au 16 février 1972, à 8 heures du soir, sujet à rappel, bien entendu, à une date antérieure, s'il le faut.

L'honorable M. Martin: Il le faudra.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Rhéal Bélisle: J'aimerais poser une question au leader du gouvernement. Je reviens tout juste d'une réunion du comité des banques et du commerce, et j'espère qu'il se réunira jeudi prochain, comme il a été décidé.

L'honorable M. Martin: A 11 heures. Il est clair sans doute que le comité a décidé de se réunir jeudi prochain, à 11 heures du matin. Les membres du comité étaient là